

Fait à AGEN le 23/03/2026

Déclaration liminaire des représentants au CSAL emplois du 24 mars 2026

Madame la présidente,

Vous nous convoquez ce jour en CSAL dans le cadre de l'exercice emplois 2026.

La loi de finances 2026 a été adoptée en février 2026.

Une nouvelle fois, notre administration est la principale pourvoyeuse des suppressions d'emplois de la Fonction publique (550 au niveau national à la DGFIP dont -2 B localement) : la devise de la DGFIP se répète malheureusement d'année en année, « faire toujours plus avec toujours moins, cela n'est plus possible ! ».

550 suppressions d'emplois ne constituent en rien un "moindre mal". Chaque suppression pèse concrètement dans les services déjà fragilisés.

Dans notre département, cela se décline par 2 suppressions d'emplois B :

- 1 B en PCE transféré pour contribuer à renforcer les pôles de programmation régionaux en DIRCOFI suppression totalement dissociée de la réforme des PCE
- 1 B en SIE prélevé pour le financement en 2026 des emplois (184) pour les 4 nouveaux CC PRO

Mais, cette année, la DGFIP va encore plus loin puisque cet exercice sinistre est complété par la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul en équivalent temps plein (ETP), qui, in fine, masque les anciennes vacances.

Cette nouvelle modalité de pilotage des emplois et des effectifs est magique.

En effet, dans chaque département, les postes vacants disparaissent !

La direction générale ne daigne même pas donner à nos représentants nationaux d'explication quant à la méthode pour arriver à la cible, et ce malgré leur insistance.

On peut donc valablement se demander pourquoi elle ne veut pas la donner ainsi que les conséquences directes en liaison avec les mutations !

Lors du CSAL du 9 décembre dernier, vous nous indiquiez que « la méthode était interministérielle. La DGFIP était la seule administration qui ne raisonnait pas en ETP, elle n'était pas au rendez-vous de ce mode de calcul, tout comme pour le processus de recrutement au choix. Il s'agit d'une uniformisation de fonctionnement des ministères. »

Votre intervention ne nous avait pas du tout convaincus et n'était pas faite pour nous rassurer !

Même si vous nous aviez indiqué « qu'il ne fallait que l'on s'inquiète car le Lot et Garonne allait être bien loti » !

Pourquoi dire cela ?

On aurait pu penser que nous aurions un plus d'explication dans chaque département.

Mais, au vu de la pauvreté des documents fournis par la DDFIP de Lot et Garonne, nous ne pouvons que nous demander comment vous arrivez à la cible, avec un nouveau référentiel de 368 ETP ?

En effet, le document fourni en date du 04/07/2025 sur le mouvement et affectations locales 2025 (avec vacances au 01/09/2025) fait état de :

- 67 inspecteurs ;
- 177 contrôleurs (9 vacances après mouvement) ;
- 106 agents administratifs (11 vacances après mouvement) ;

Soit pour notre département **350** emplois, auquel s'ajoutent à ce chiffre les cadres A+.

Dans le document envoyé le 2 mars 2026 le référentiel des emplois fait état de 368 ETP tous grades confondus décliné de la façon suivante :

- 34 A+ ;
- 64 A ;
- 2 huissiers ;
- 165 contrôleurs ;
- 5 géomètres ;
- 98 cadres C (administratifs et techniques).

Nous sommes donc loin des 2 postes B supprimés. Il manque à vos chiffres 1 poste de cadre A, 5 postes de B (déduction des 2 postes transférés) et 10 postes de cadre C.

Ainsi 16 postes n'ont pas passé les fêtes de fin d'année, ce qui constitue une véritable catastrophe pour le Lot et Garonne !

Nous pouvons aussi nous demander comment vous arrivez à ce référentiel d'emplois de 368 ETP pour le Lot et Garonne étant donné que lors du CSA du 9 décembre 2025, vous nous aviez indiqué que nous aurions une projection avant après, avec une photographie des emplois à un moment T.

Nous vous avons d'ailleurs interpellé sur le sujet en indiquant que nous ne disposions pas de cartographie actuelle.

On ne peut que constater qu'aujourd'hui nous en sommes au même point.

Les 2 seuls chiffres sur lequel nous pouvons nous appuyer sont :

- celui des vacances de postes après mouvement fourni lors de la réunion technique du 4 juillet 2025 à savoir – 20 vacances de postes (A, B et C)
- le chiffre des effectifs théoriques du département donné par le TAGERFIP début 2025 soit 384 emplois.

Aussi, nous vous demandons de nous fournir :

- la déclinaison du PLF et du nouveau référentiel ETP pour 2026 (document fourni au CSA de réseau)
- la balance emplois par grades et par structures avec le nouveau référentiel ETP et PLF 2026
- mouvement ETP par structures et par grades – projet de référentiel ETP et PLF 2026

Nous vous demandons, de plus, comment cela va se décliner lors de l'élaboration des mouvements de mutation. La DG continuera-t-elle à ouvrir des postes sachant que le niveau de comblement des vacances d'emplois relève de la seule décision de l'administration ?

En effet, auparavant même si, toutes les vacances d'emplois n'étaient pas comblées, elles permettaient l'arrivée de nouveaux agents, de jeunes agents et ainsi un renouvellement dans le collectif de travail.

Comme nous vous l'avons indiqué aussi lors du CSAL du 09/12/2025, c'est une vraie inquiétude. « L'incertitude de la future dotation en matière d'emplois est dommageable pour la santé mentale de l'ensemble des agents qui ne peuvent pas se projeter, notamment dans le cadre de la toute prochaine période de mutation.

Encore une fois, la DGFIP s'aligne sur l'interministérialité sans nous en donner le résultat et de façon unilatérale et sans nous donner les éléments permettant de justifier le résultat obtenu

Enfin, nous dénonçons que ce sujet des emplois ne soit plus soumis au vote des élus du personnel comme cela se passait avant.

Dans cette situation nous ne siégerons pas à la convocation du CSAL du 24/03/2026 car l'exercice des suppressions d'emplois avec les éléments de l'ancien TAGERFIP nous aurait permis de connaître le nombre de vacances à pourvoir pour 2026.

L'incertitude de la future dotation en matières d'emplois est dommageable pour la santé mentale de l'ensemble des agents qui, en plus de ne pouvoir se projeter dans le cadre de la campagne de mutation, vont encore en subir les conséquences directes chaque jour dans leur collectif de travail.

Nous demandons que la présente liminaire soit annexée au PV de séance.